



♦ Le président de la République Nicolas SARKOZY aurait indiqué hier lors du Conseil des ministres qu'il déposera "tout de suite un nouveau texte" si la loi pénalisant la négation du génocide arménien est censurée par le Conseil constitutionnel, selon un ministre. M. SARKOZY aurait souligné le fait que certains pourraient tirer profit de la censure des Sages pour présenter une QPC, afin de remettre en cause la loi pénalisant la négation de la Shoah (cf. "BQ" d'hier). L'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, président (PS) de la commission des Lois du Sénat a estimé que ces propos étaient une "forme de mise en garde incompatible" avec l'indépendance du Conseil constitutionnel. M. SARKOZY "prend une nouvelle fois le parti de tenter de se soustraire aux décisions du Conseil Constitutionnel, dont la Constitution prévoit pourtant qu'elles s'imposent à l'ensemble des pouvoirs publics", a ajouté M. SUEUR. Précisons qu'il était établi hier que 72 députés ont signé le recours.